

Commission d'Appels d'Offres du 03 juillet 2017

Mairie de Vagney – Salle des Commissions – 18h00

Etaient présents : Yannick PIQUEE, Cédric PIERREL, Michaël ROHR, Michel DIDIER, Daniel JOMARD, Ludovic VINCENT, Jean-Gérard GEORGE.

Etaient excusés : Didier HOUOT.

Etaient absents : Jérôme GRAVIER, Patricia HANTZ, Cyrille VIOLLE.

Services : Jérôme CUNAT, Rémi DECOMBE.

Objet :

-Marché Public de travaux de réfection de la voirie communale 2017 – ouverture des plis.

-Marché Public de travaux de point à temps manuel sur la voirie communale pour 2017 et 2018 – ouverture des plis.

1°/ Marché Public de travaux de réfection de la voirie communale 2017 – ouverture des plis :

a) Données du Marché

Date de publication du marché : jeudi 1^{er} juin 2017.

Date limite de réception des offres : lundi 03 juillet 2017, 17h00 (initialement le 26 juin).

Date d'ouverture des plis : lundi 03 juillet 2017, 18h00.

Publication : Site internet communal, plateforme de dématérialisation du SMIC des Vosges, site internet de l'association des maires des Vosges.

Besoin : Route du Haut du Tô, route de la Prêle, Route du Chastelet, Route du Guety, Rue Sainte-Cécile, Stade des viaux, et route du Haut du Tô tronçon 2 en variante obligatoire.

Estimations : 59 789 € HT en marché de base – 66 761 € HT avec variante obligatoire (option).

-Les variantes facultatives ne sont pas autorisées. Une variante obligatoire est à chiffrer au détail quantitatif et estimatif.

-Délais : Date souhaitable de début des travaux en juillet 2017 selon conditions météorologiques.

Date de fin de réalisation des travaux au plus tard le 22/12/17.

-Pas de contrôle technique ni de SPS.

Critères d'attribution :

- Critère n°1 : Prix des prestations : 50% ;
- Critère n°2 : Valeur technique : 40%.
- Critère n°3 : Dispositions prises par l'entreprise pour le suivi et la coordination des travaux : 10%.

b) Ouverture des plis

Candidatures et offres reçues :

Entreprise et Lieu	Date et nature de dépôt	Prix offre de base (€ TTC)	Prix avec option (€ TTC)
STPI Ronchamp	26/06/17 – offre papier	64 211,04 €	70 692,24 €
TRB Saint Nabord	26/06/17 – offre papier	70 451,40 €	78 125,40 €

Les deux offres sont donc en dessous de l'estimation financière présentée par le bureau d'étude. L'offre de la société STPI est moins coûteuse, mais l'offre économiquement la plus avantageuse sera analysée au regard de l'ensemble des critères du règlement de consultation.

2°/ Marché Public de travaux de point à temps manuel sur la voirie communale pour 2017 et 2018 – ouverture des plis :

a) Données du Marché

Date de publication du marché : jeudi 15 juin 2017.

Date limite de réception des offres : lundi 03 juillet 2017, 17h00.

Date d'ouverture des plis : lundi 03 juillet 2017, 18h00.

Publication : Site internet communal, plateforme de dématérialisation du SMIC des Vosges, site internet de l'association des maires des Vosges.

Besoin : selon bons de commande pour routes ciblées.

Estimations : 75 000 € HT sur deux années (2017 et 2018).

-Aucune variante obligatoire ou facultative n'est prévue ni autorisée.

Délais : fixés par bon de commande.

-Pas de contrôle technique ni de SPS.

Critères d'attribution :

- Critère n°1 : Prix des prestations : 60% ;
- Critère n°2 : Valeur technique : 40%.

b) Ouverture des plis

Candidatures et offres reçues :

Entreprise et Lieu	Date et nature de dépôt	Prix PAT à la journée (€ HT)	Prix émulsion à la tonne (€ HT)
STPI Ronchamp	29/06/17 – offre papier	250,00	750,00
S2FTP Ventron	30/06/17 – offre papier	1 450,00	880,00
TRB Saint Nabord	03/07/17 – Offre papier	1 750,00	600,00
Valdenaire Frères Servance	03/07/17 – Offre papier	880,00	650,00
Colas EST	28/06/17 – Offre électronique	1 450,00	850,00

L'offre de la société STPI est moins coûteuse, mais l'offre économiquement la plus avantageuse sera analysée au regard de l'ensemble des critères du règlement de consultation.

Monsieur JOMARD demande si ces coûts sont alternatifs ou cumulatifs.

Jérôme CUNAT explique que ces coûts sont cumulatifs pour obtenir la prestation dans son ensemble. Il ajoute que le coût à la journée représente des interventions de 8h00 sur les diverses routes et qu'il est estimé qu'une telle journée représente une quantité estimative d'environ 1,5 tonnes d'émulsion utilisée pour réparer les routes programmées.

Monsieur GEORGE demande comment l'entreprise retenue est contrôlée. Jérôme CUNAT répond qu'il constate quotidiennement du début et de la fin de journée ainsi que la jauge pour mesurer le poids réellement utilisé pendant la journée.

Jérôme CUNAT précise également que les matériaux comprennent l'émulsion et les gravillons. Il précise enfin que les écarts de prix seront étudiés en même temps que l'analyse pour confirmation éventuelle mais que la prestation demandée est bien le point à temps **manuel** et non automatique. Toute entreprise proposant du point à temps automatique verra donc son offre rejetée.

3°/ Prochaine réunion :

La prochaine réunion de la Commission d'Appel d'Offres concernera les dossiers suivants :

-Marché Public de travaux de réfection de la voirie communale 2017 – analyse des offres et attribution.

-Marché Public de travaux de point à temps manuel sur la voirie communale pour 2017 et 2018 – analyse des offres et attribution.

Monsieur PIQUEE rappelle qu'il sera également possible de négocier avant attribution.

Elle se réunira le lundi 10 juillet 2017 à 18h00.

La séance est levée à 18h15.

Vagney, le 04 juillet 2017,
L'adjoint délégué aux travaux,
Yannick PIQUEE

